



SENTIERS / TRAILS

	JUNIOR	2.97 km
	LESSER EVIL	453 m
	GIAP	698 m
	BRIAN'S CLIMB	943 m
	AM DETOUR	107 m
	SWITCHBACK	1.2 km
	THREE TREE	299 m
	LIQUOR & SMOKES	317 m
	SUNSET	3.5 km
	SOCIAL DECLINE	419 m
	SALAMANDER	958 m
	MONTÉE MEECH	1.1 km
	T & L CLIMB	670 m
	QUEBEC CUP	1.2 km
	NO NAME	248 m
	SMELLY	327 m
	BLACK BEAR	395 m
	HO CHI MINH	414 m
	CHICKEN RUN	452 m
	UBERPUNCH	493 m
	BRIAN'S DESCENT	528 m
	DIRTY	846 m
	NATIONAL	929 m
	OZ	749 m
	SIDESHOW BOB	184 m
	EVERGREEN	328 m
	BILL'S RUN	330 m
	MEGALADON	358 m
	HAIRWAY TO STEVEN	228 m
	ROCKFEST INT'L	128 m

Achète ton accès aux sentiers obligatoire en ligne.

Buy your mandatory trail pass online.



LES NIVEAUX DE DIFFICULTÉ EXPLIQUÉS

	FACILE	- Sentiers larges, pentes faibles - Petits obstacles évitables	Cyclistes débutants, ayant peu d'habiletés techniques
	INTERMÉDIAIRE	- Sentiers étroits, pentes parfois fortes - Obstacles de taille moyenne et défis techniques optionnels	Cyclistes possédant des habiletés techniques de base
	DIFFICILE	- Sentiers étroits, pentes parfois fortes - Obstacles de grande taille et défis techniques optionnels	Cyclistes ayant développé des habiletés techniques avancées
	TRÈS DIFFICILE	- Sentiers très étroits, pentes fortes - Obstacles de grande taille, parfois inévitables	Cyclistes ayant développé des habiletés techniques très avancées et à l'aise avec la prise de risques
	PRO LINE	- Pentes parfois très fortes - Obstacles présentant des conséquences qui peuvent être graves	Cyclistes experts présentant des habiletés techniques nettement au-dessus de la moyenne et très à l'aise avec la prise de risques.

ACCÈS URGENCE

- 1 - 45°30'37.9 N, 75°51'22.7 W
- 2 - 45°30'26.1 N, 75°51'28.3 W
- 3 - 45°30'14.9 N, 75°51'01.1 W
- 4 - 45°30'28.5 N, 75°50'36.8 W
- 5 - 45°30'31.8 N, 75°50'33.0 W
- 6 - 45°30'26.7 N, 75°50'57.6 W
- 7 - 45°30'39.6 N, 75°50'21.3 W
- 8 - 45°30'45.8 N, 75°50'26.7 W
- 9 - 45°30'45.5 N, 75°50'39.8 W
- 10 - 45°30'44.9 N, 75°50'10.9 W
- 11 - 45°31'04.6 N, 75°50'48.6 W

CODE DE CONDUITE VÉLO DE MONTAGNE

La pratique du vélo de montagne comporte des risques de blessures graves ou mortelles. Pour votre sécurité et celle des autres, respectez ce code de conduite.

1. Roulez toujours en contrôle et respectez vos limites. Vous devez être en mesure de vous arrêter et d'éviter toute personne ou tout obstacle. Demeurez sur les sentiers et les modules qui correspondent à vos capacités. Vous êtes responsable de vous informer sur les niveaux de difficulté et de choisir votre itinéraire en conséquence.
 2. Portez un casque et des équipements de protection adéquats en fonction de votre pratique.
 3. Vérifiez l'état de votre vélo ou faites-le inspecter par un(e) professionnel(le) avant de rouler.
 4. Ne roulez pas si vous présentez une incapacité physique, si vous ressentez de la fatigue ou si vous êtes sous l'influence de drogue ou d'alcool.
 5. Soyez prudent(e), les conditions des modules et des sentiers peuvent varier. Vérifiez leur état avant de les rouler avec confiance.
 6. Respectez la signalisation. Demeurez dans les sentiers balisés et ne vous aventurez jamais dans des sections fermées. Ne faites aucune modification de tracé ou aucun nouvel aménagement sans l'autorisation du gestionnaire du réseau.
 7. Donnez la priorité aux cyclistes qui circulent devant vous. Dans les sentiers bidirectionnels, cédez le passage aux cyclistes qui montent.
 8. Libérez la piste. Si vous devez vous arrêter, faites-le en retrait de la piste dans un endroit visible et sécuritaire.
 9. Aidez les secouristes. Si vous êtes impliqué(e) dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous aux secouristes ou aux personnes présentes.
- Lorsque le contexte s'applique
10. Utilisez les remontées mécaniques avec vigilance. Adressez-vous aux préposés de la remontée mécanique si vous n'êtes pas familier avec son fonctionnement et respectez les règles affichées tout au long du trajet.

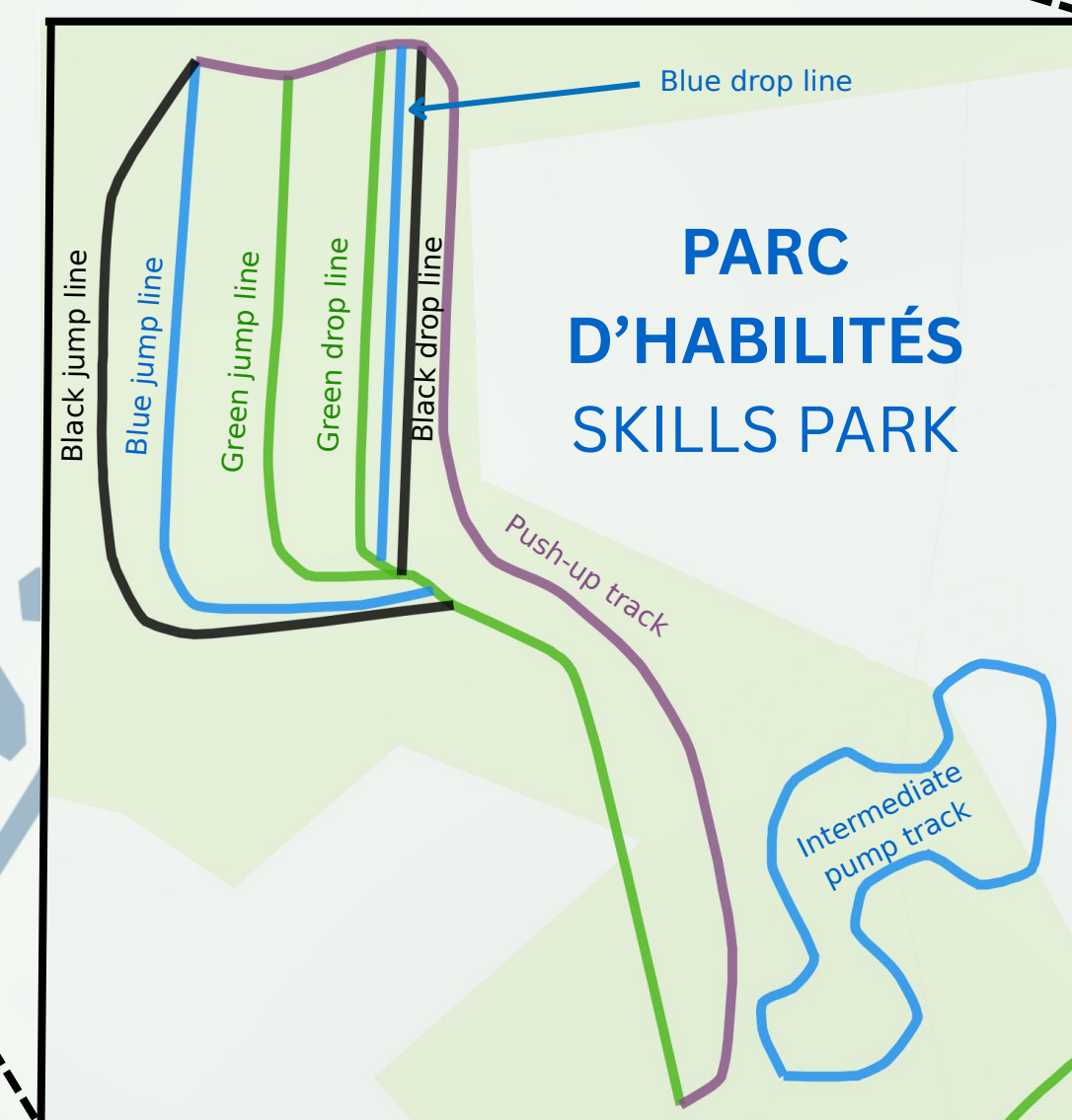
Roulez en sécurité, c'est votre responsabilité.



EN CAS D'URGENCE

9H à 16H: 819-827-1717 X 0

APRÈS 16H :819-459-9911



Toute contravention au Code de conduite ou tout comportement répréhensible peut entraîner le retrait définitif des privilèges que confère votre billet ou votre abonnement de saison.